



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON SIMPLIFIÉ
D'ARMES À L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
DU VENDREDI 25 NOVEMBRE AU VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2022**

Arras, le 18 novembre 2022

Du 25 novembre au 2 décembre 2022, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organise une opération d'abandon simplifié d'armes à l'État, pilotée par le Service Central des Armes et Explosifs (SCAE).

Si la France compte près de 5 millions de détenteurs légaux d'armes, on estime qu'au moins 2 millions de nos concitoyens détiendraient sans titre des armes, principalement de chasse ou issues des Première et Seconde Guerres mondiales.

La plupart de ces armes détenues illégalement sur le territoire national ont été acquises par héritage, le plus souvent sans connaître le cadre légal de détention. Par cette opération, l'Etat souhaite offrir à ces détenteurs de bonne foi la possibilité de s'en dessaisir simplement ou de les conserver légalement.

L'opération d'abandon simplifié d'armes à l'Etat se déclinera sur tout le territoire métropolitain et dans certains territoires d'Outre-mer.

Dans le département du Pas-de-Calais, plusieurs sites de collecte (détaillés en annexe) seront mis en place afin de vous permettre de restituer des armes dont vous souhaiteriez vous séparer.

Retrouvez l'ensemble des sites de collecte sur le site du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer : <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/actu-du-ministere/armes-heritees-et-trouvees-bon-moment-pour-se-decider>

Ces restitutions d'armes et de munitions se feront sans formalités administratives, auprès des policiers et gendarmes présents sur les sites dédiés. Si vous souhaitez les conserver, des agents de la préfecture seront également présents pour vous aider à enregistrer vos armes dans le système d'information sur les armes (SIA). Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer, vous pourrez prendre rendez-vous via le **03 61 47 34 05** pour une collecte à votre domicile.

Si vous possédez un engin explosif de type grenade, obus, engins pyrotechniques ou des munitions, ne vous présentez pas sur un site de collecte avec ces éléments, sous peine d'immobilisation de votre véhicule jusqu'à l'intervention du service de déminage. Dans ce cas, il convient de contacter la préfecture au 03 61 47 34 06, qui organisera l'enlèvement de ces munitions à votre domicile par le service de déminage.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

Annexe : liste des sites de collecte dans le Pas-de-Calais

Pour l'arrondissement d'Arras

Commissariat d'Arras
18, boulevard de la Liberté
62000 Arras

Pour les arrondissements de Béthune et de Lens

Commissariat de Lens
2, rue Louis Delluc
62300 Lens

Pour les arrondissements de Boulogne-sur-Mer et de Calais

Brigade de gendarmerie de Marquise
Avenue Ferber
62250 Marquise

Pour l'arrondissement de Montreuil

Compagnie de gendarmerie d'Écuire
567, rue de Paris
62170 Écuire

Pour l'arrondissement de Saint-Omer

Commissariat de Saint-Omer
18, rue des Pipiers
62500 Saint-Omer